



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Banque de France

Question écrite n° 12722

Texte de la question

M Francis Saint-Ellier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur les projets de restructuration du réseau de la Banque de France. Il lui indique qu'il avait eu l'occasion d'interroger son prédécesseur, en octobre 1987, par une question à propos des projets de fermeture de certains comptoirs de province de la Banque de France. Il avait alors été répondu qu'aucune proposition concrète relative à un quelconque remodelage du réseau de la Banque de France en province n'était incluse dans le rapport établi par un groupe de réflexion sur la répartition de ses encaisses sur l'ensemble du territoire. Or, au cours d'une émission de télévision sur FR 3, le 1er mars 1989, le gouverneur de la Banque de France a présenté un plan d'entreprise qui contient, entre autres propositions, une modification du réseau qui devrait aboutir à la suppression d'un certain nombre de comptoirs dans les régions. Une commission du réseau travaille d'ailleurs actuellement sur ce projet pour donner son avis au gouverneur. Il lui demande s'il peut lui confirmer qu'il y a bien actuellement à l'étude un projet de remodelage du réseau de la Banque de France qui aboutira à des suppressions de comptoirs en province et dans l'éventualité, lui indiquer le nombre de comptoirs en voie de suppression et leur répartition géographique.

Texte de la réponse

Reponse. - La décision d'élaborer un plan d'entreprise à la Banque de France a pour objet d'identifier les perspectives d'évolution des missions de la Banque centrale. Cette décision a rencontré un écho favorable au sein du personnel et de ses représentants, qui, selon des modalités diverses, ont été associés de près à la préparation de ce plan. Celui-ci, qui a été adopté en début d'année, définit ce que seront, pour les cinq années à venir, les priorités de l'institut d'émission. S'agissant du rôle et de l'organisation du réseau des comptoirs, cette question devrait être examinée au cours du 1er trimestre 1989 par une commission qui remettra ses conclusions au Gouverneur de la Banque de France au cours de l'été. Elle est composée d'une quinzaine de personnes et comprend des personnalités extérieures. À partir d'une collecte des éléments d'appréciation nécessaires, elle a pour mission de procéder à une analyse cas par cas de la situation des comptoirs de l'institut d'émission. Ce n'est qu'après l'étude de ses conclusions que des décisions touchant à l'implantation territoriale pourront, le cas échéant, être prises dans les conditions prévues par les statuts de l'institut d'émission. S'agissant des missions confiées à la Banque de France, l'institut d'émission a pris le parti d'exploiter les domaines porteurs d'avenir et de se dégager des activités en déclin pour s'adapter à son environnement et anticiper les besoins qu'elle doit satisfaire. Chaque année, la banque actualisera ses priorités et examinera l'affectation de ses ressources humaines et financières dans le cadre d'une planification glissante. Les mesures de restructuration prévues en raison du déclin inéluctable de certaines activités ne s'effectueront qu'en s'entourant des garanties qu'offre le statut de l'institut d'émission, seront examinées en étroite liaison avec le personnel et seront mises en application de façon progressive.

Données clés

Auteur : [M. Saint-Ellier Francis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12722

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 8 mai 1989, page 2097